

Cirque Jules Verne - EPCC Pôle National du
Cirque et des Arts de la Rue - Amiens

Séance du 14 octobre 2024

Conseil d'Administration
Présidé par Monsieur Pierre Savreux

Point n° 2

**Procès-verbal de la séance
du 10 juin 2024**

Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de votants :
Date de la convocation : 8 octobre 2024

Approbation

Le procès-verbal de la séance du 10 juin 2024 a été adressé à chaque membre du Conseil d'Administration.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé.

Il est redonné en annexe.

Fait à Amiens,

Le Président
Pierre SAVREUX



Le Président de l'EPCC Pôle National Cirque et
Arts de la rue certifie que ce document a été
transmis le : 16.10.2024
à la Préfecture de la Somme au titre du contrôle
de légalité.
Le Président.



Conseil d'Administration
Présidé par Madame Marion DOURNEL-GARAT

Début de séance : 18h50
Fin de la séance : 19h50

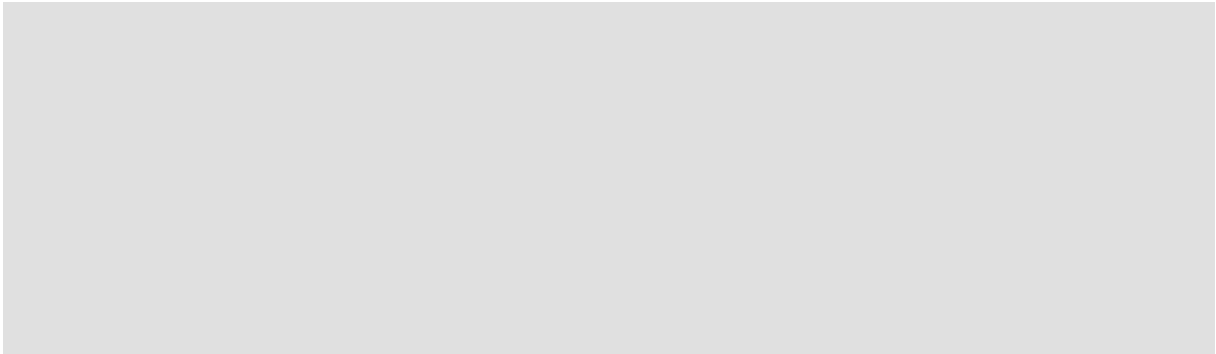
Nombre de membres en exercice : 8
Nombre d'administrateurs présents ou représentés : 8
Date de la convocation : 29 mai 2024

Membres présents / représentés :

Madame Marion DOURNEL-GARAT, Vice-présidente
Monsieur Pierre HARAMBURU, DRAC adjoint délégué à la création et aux enseignements artistiques, représentant
de Monsieur Hilaire MULTON, Directeur régional – DRAC des Hauts-de-France,
Monsieur Alain GEST – Président d'Amiens Métropole
Monsieur Sébastien LEPLAIN, administrateur représentant du personnel
Monsieur Joël CHARLERY, personnalité qualifiée

Membres excusés :

Monsieur Pierre SAVREUX, Président
Madame Margaux DELETRE, Représentante d'Amiens Métropole
Monsieur Paul-Eric DECLE, Représentant de la Ville d'Amiens,



Ordre du jour de la séance :

Au préalable, présentation de la saison cirque 2024-2025

- 1- Délégations de vote
- 2- Procès-verbal de la séance du 15 avril 2024
- 3- Informations sur les actes passés en délégation
- 4- Compte administratif 2023
- 5- Compte de gestion 2023
- 6- Affectation des résultats 2023
- 7- Budget supplémentaire 2024
- 8- Questions diverses

La Vice-Présidente remercie l'ensemble des membres du Conseil d'Administration ainsi que les personnes invitées pour leur présence.

Au préalable, le directeur de l'établissement présente les grandes lignes de la saison cirque 2024-2025 et invite les membres à assister à l'ouverture de la saison, samedi 14 septembre à 19h.

POINT N°1 DELEGATIONS DE VOTE

Madame Marion DOURNEL-GARAT représente Monsieur Pierre SAVREUX.

Monsieur Joël CHARLERY représente Monsieur Paul-Eric DECLÉ.

Monsieur Alain GEST représente Madame Margaux DELETRE.

Le quorum étant atteint la séance peut débuter.

POINT N°2 PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 AVRIL 2024

Le procès-verbal de la séance du 15 avril 2024 a été adressé à chaque membre du Conseil d'Administration. Le procès-verbal est approuvé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT N°3 INFORMATIONS SUR LES ACTES PASSES EN DELEGATION

Conformément à la délibération n°5 du 10 octobre 2022 par laquelle le Conseil d'Administration accorde une délégation au Président et le Président à la direction générale selon les modalités et les limites prévues à l'article R1431-7 du CGCT, il est rendu compte des actes suivants :

Arrêté attribuant la prime du pouvoir d'achat exceptionnelle pour 17 agents

Arrêté attribuant IFSE Régie pour 3 agents

Acte d'engagement en qualité de vacataire pour 1 agent

CDD Responsable pédagogique pour 3 ans

CDI Responsable des relations aux habitants

CDD 2 vacataires pour la diffusion des programmes du festival

CDD en intermittence sur la période du 16 avril au 9 juin 2024.

L'ensemble de ces actes sont tenus à la disposition des membres du Conseil d'Administration et sont transmis au contrôle de légalité.

POINT N°4 : COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le directeur, ordonnateur de l'établissement, quitte la séance.

L'EPCC Pôle National du Cirque et des Arts de la Rue présente :

- Un résultat financier de l'exercice budgétaire 2023 déficitaire avec -117 026.15 € en fonctionnement et - 59 830.84 € en investissement,
- Un bilan financier en excédent à l'issue du Compte Administratif 2023 de 308 327.06 €. Il se compose en un excédent cumulé de 283 422.77 € en fonctionnement et de 32 415.70 € en investissement.

Pour mémoire,

RESULTAT	2023	2022	2021
Fonctionnement	283 422.77 €	421 923.23 €	427 356.11 €
Investissement	32 415.70 €	92 246.54 €	79 702.64 €
	315 838.47 €	514 167.77 €	507 058.75 €

L'ensemble des comptes présente un résultat pour :

- Section fonctionnement :
 - 2 617 022.35 € en recettes contre 3 174 628.41 € en 2022 soit une baisse de 17.56 %
 - 2 333 599.58 € en dépenses contre 2 752 705.18 € en 2022 soit une baisse de 15.23 %

- Section investissement :
 - 103 198.43 € en recettes contre 158 110.82 € en 2022
 - 70 782.73 € en dépenses contre 65 864.28 € en 2022

Cette année se caractérise par :

- La réorganisation de l'école de cirque notamment l'abandon du local situé Route de Rouen et, à partir de septembre, l'accueil d'une promotion tous les deux ans.
- La mise en place du projet artistique et culturel de la nouvelle direction générale,
- La restructuration de l'équipe effective au 1^{er} septembre 2023,
- La rénovation du hall du cirque,
- La mise en œuvre des Estivales de Saint Riquier en partenariat avec le Département de la Somme,
- Une rupture conventionnelle avec un agent,
- La baisse de la contribution d'Amiens Métropole (dernière échéance) passant à 1 300 000 € contre 1 426 000 € en 2022,
- La perte de subventions d'un montant de 100 000 € de la Ville d'Amiens pour le festival des arts de la rue et d'un montant de 15 000 € de la DRAC des Hauts de France au titre du projet participatif *Allo jonglage*,
- La poursuite de l'augmentation des recettes propres (billetterie des spectacles, locations du cirque),
- L'ouverture du bar du cirque, temporaire pour cette première année.

Les dépenses courantes votées à hauteur de 3 030 189.92 € n'ont été mandatées que pour 2 333 599.58 € soit un taux de réalisation de 77.01 %

Les recettes d'exploitation votées à 3 070 189.92 € ont été titrées pour 2 617 022.35 €. Le montant des dotations et participations réalisées s'élève à 2 370 954.04 € contre 2 557 737.66 € en 2022.

LES ACTIVITES ORGANISEES EN 4 SERVICES

1- CHARGES D'ACTIVITES / POLE NATIONAL CIRQUE – 8111

	VOTE	REALISE	
		€	%
DEPENSES GLOBALES	643 318.92 €	522 111.00 €	-18.84
<i>Dépenses d'exploitation</i>	<i>541 818.92 €</i>	<i>426 544.00 €</i>	
<i>Personnel non permanent</i>	<i>101 500.00 €</i>	<i>95 567.00 €</i>	
RECETTES GLOBALES	742 401.00€	810 838.00 €	+9.22

Pour mémoire, les dépenses globales réalisées en 2022 étaient de 421 127,68 € et les recettes de 654 463.87 €

Lors de la saison 2022-2023, l'établissement a coproduit 8 créations circassiennes et accueille 4 résidences de recherche ou de création.

La saison cirque a proposé 21 spectacles pour 40 représentations dont 13 scolaires avec 10 521 spectateurs pour 17230 sièges proposés soit un taux de remplissage de 61 % et, le projet de territoire, Nomade 12 spectacles, 34 représentations, 19 partenaires pour 7110 spectateurs.

L'établissement a également proposé des actions artistiques et culturelles en direction des habitants avec notamment 3 visites à deux voix, 6 petites histoires du cirque pour 219 auditeurs, des ateliers spécifiques avec 116 participants - 1 DIPS1 avec 38 élèves, 3 PAC80 avec 203 élèves, des enseignements de spécialité arts du cirque avec 42 lycéens et 31 collégiens et, 5 scènes aux collèges devant 410 élèves.

La subvention pour le projet participatif *Allo jonglage* de la DRAC des Hauts-de-France, à hauteur de 15 000 €, n'a pas été obtenue.

Les recettes de billetterie votées à 61 250.00 € ont été titrées pour 108 566.68 € soit une augmentation de 77.25 %.

Les recettes de location du cirque votées à 40 000 € ont été titrées pour 40 629.07 €

2- CHARGES D'ACTIVITES / ARTS DE LA RUE – 8113

	VOTE	REALISE	
		€	%
DEPENSES GLOBALES	330 200.00 €	328 043.00 €	-0.65
<i>Dépenses d'exploitation</i>	249 200.00 €	257 072.00 €	
<i>Personnel non permanent</i>	81 000.00 €	70 971.00 €	
RECETTES GLOBALES	219 500.00 €	85 450.00 €	-61.07

Pour mémoire, les dépenses globales réalisées en 2022 étaient de 453 772.84 € et les recettes de 228 813.00 €

Dans le cadre de ses activités autour des arts de la rue, l'établissement a accueilli 1 résidence de création et a mis son lieu de fabrique à disposition de 7 compagnies régionales.

Il a également proposé lors du festival La Rue est à Amiens – Fête dans la ville 26 spectacles pour 66 représentations sur 3 jours devant 36 820 spectateurs. 35 bénévoles ont participé à l'organisation de l'évènement et 24 habitants ont été complices dans 2 projets participants.

La subvention de la Ville d'Amiens au titre du festival votée à 100 000 € n'a pas été attribuée.

3- CHARGES D'ACTIVITES / ECOLE DU CIRQUE – 8112

	VOTE	REALISE	
		€	%
DEPENSES GLOBALES	193 995.00 €	170 131.00 €	-12.3
<i>Dépenses d'exploitation</i>	123 995.00	97 796.00 €	
<i>Personnel non permanent</i>	70 000.00	72 335.00 €	
RECETTES GLOBALES	349 040.00 €	371 709.00 €	+6.49

Pour mémoire, les dépenses globales réalisées en 2022 étaient de 289 227.44 € et les recettes de 391 479.96 €

C'est 21 élèves en CPES, 10 élèves en Tremplin et 49 élèves en pratique amateur

Les droits d'inscription s'élèvent à 43 717.04 € contre 30 000 € votés.

La réorganisation de l'école s'est engagée cette année avec notamment l'abandon du local situé Route de Rouen et, l'accueil d'une promotion tous les deux ans à partir de septembre 2023 dont les effets seront mesurables sur l'exercice budgétaire 2024.

4- CHARGES D'ACTIVITES / CHARGES DE STRUCTURE ET DU PERSONNEL PERMANENT – 8114

	VOTE	REALISE	
		€	%
DEPENSES GLOBALES	1 772 676.00 €	1 647 038.00 €	-7.09
<i>Dépenses d'exploitation</i>	446 534.00	367 786.00 €	
<i>Personnel permanent</i>	1 162 192.00	1 117 556.00 €	
<i>Personnel mis à disposition</i>	163 950.00	161 696.00 €	
RECETTES GLOBALES	1 308 800.00 €	1 316 177.00 €	+0.56

Pour mémoire, les dépenses globales réalisées en 2022 étaient de 1 517 416.51 € et les recettes de 1 451 395.63 €

Les dépenses structurelles et du personnel permanent ont été maîtrisées

UN BUDGET ANALYTIQUE PAR ACTIVITES

	DEPENSES	REALISE	RECETTES	REALISE
POLE NATIONAL CIRQUE	CHARGES DE STRUCTURE	140 635,47	CONTRIBUTIONS ET SUBVENTIONS	1 412 412,04
	PERSONNEL PERMANENT	641 717,28	<i>DRAC des Hauts de France</i>	340 000,00
	CHARGES D'ACTIVITES	509 584,16	<i>Région Hauts de France</i>	125 000,00
	<i>Coproductions</i>	40 320,00	<i>Département de la Somme</i>	67 908,14
	<i>Résidences</i>	26 539,03	<i>Amiens Métropole</i>	780 871,20
	<i>Saison cirque</i>	290 933,80	<i>Ville d'Amiens</i>	90 000,00
	<i>Nomade</i>	50 816,06	<i>ONDA</i>	8 632,70
	<i>Actions culturelles</i>	12 261,03	RECETTES PROPRES	158 057,43
	<i>Fête de Noël*</i>	82 559,87	<i>Billetterie</i>	108 566,68
	<i>Locations d'espaces</i>	6 154,37	<i>Locations d'espace</i>	40 629,07
	BAR DU CIRQUE	2 492,88	<i>Autres produits</i>	8 861,68
	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	66 724,12	PRODUITS EXCEPTIONNELS	39 337,56
	TOTAL	1 361 153,91	TOTAL	1 609 807,03
		RESULTAT	248 653,12	
ARTS DE LA RUE	CHARGES DE STRUCTURE	64 941,68	CONTRIBUTIONS ET SUBVENTIONS	515 450,00
	PERSONNEL PERMANENT	239 372,85	<i>DRAC des Hauts de France</i>	65 000,00
	CHARGES D'ACTIVITES	339 564,48	<i>Région Hauts de France</i>	40 000,00
	<i>Résidences</i>	11 200,00	<i>Amiens Métropole</i>	390 000,00
	<i>Festival</i>	328 364,48	<i>Ville d'Amiens</i>	20 000,00
			<i>ONDA</i>	450,00
			RECETTES PROPRES	800,00
			<i>Autres produits</i>	800,00
TOTAL	643 879,01	TOTAL	516 250,00	
		RESULTAT	-127 629,01	
ECOLE DE CIRQUE	CHARGES DE STRUCTURE	161 396,48	CONTRIBUTIONS ET SUBVENTIONS	442 992,00
	PERSONNEL PERMANENT	397 198,40	<i>DRAC des Hauts de France</i>	30 000,00
	CHARGES D'ACTIVITES	170 420,70	<i>Région Hauts de France</i>	281 492,00
			<i>Département de la Somme</i>	1 500,00
			<i>Amiens Métropole</i>	130 000,00
			RECETTES PROPRES	47 973,32
			<i>Droits d'inscription</i>	43 717,04
		<i>Autres produits</i>	4 256,28	
TOTAL	729 015,58	TOTAL	490 965,32	
		RESULTAT	-238 050,26	

*Certaines dépenses de la Fête de Noël sont imputées sur l'exercice budgétaire 2024

UN BUDGET EN INVESTISSEMENT INSUFFISANT

L'établissement finance ses investissements grâce à sa dotation aux amortissements. Cette dernière a été voté à 90 000 € or elle est réalisée à hauteur de 66 724.00 €

Les dépenses globales en investissement s'élèvent à 130 180.00 € et comprennent notamment la rénovation du Hall du cirque, le remplacement d'un véhicule et de la console lumières ainsi que l'achat de matériel informatique, une première étape de l'autonomie informatique de l'établissement.

La DRAC des Hauts-de-France a soutenu la rénovation du Hall du cirque avec une subvention de 15 000 €

Considérant que les chiffres du Compte Administratif 2023 sont conformes à ceux du Compte de Gestion 2023 de Monsieur le Trésorier du Grand Amiens et Amendes,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1431-1 à L.1431-9 et R.1431-1 à R.1431-21,

Vu la loi 2002-6 du 4 janvier 2002, modifiée par la loi 2006-723 du 22 janvier 2006 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

Vu l'arrêté préfectoral portant création de l'EPCC Pôle National du Cirque et des Arts de la Rue en date du 28 décembre 2010,

Vu les statuts de création de l'EPCC Pôle National du Cirque et des Arts de la Rue – Amiens,

Vu la loi n°2016-625 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine,

Vu le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatifs aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2017,

Vu l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et charges relatif au label « Pôle National du Cirque » (PNC),

Vu le Compte de Gestion 2023 de l'EPCC Cirque Jules Verne - Pôle National Cirque et Arts de la Rue,

Vu le Compte Administratif 2023 de l'EPCC Cirque Jules Verne - Pôle National Cirque et Arts de la Rue,

DELIBERE

Article 1 : Le Compte Administratif 2023 de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle établi ainsi qu'il suit est approuvé.

	RESULTATS BRUTS	RESTES A REALISER	RESULTATS NETS
FONCTIONNEMENT	283 422.77	0,00	283 422.77
INVESTISSEMENT	32 415.70	- 7 511.41	24 904.29
TOTAL	315 838.47	-7 511.41	308 327.06

Article 2 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT N°5 : COMPTE DE GESTION 2023

Considérant que les chiffres du compte administratif 2023 sont conformes à ceux du compte de gestion 2023 de Monsieur le Trésorier d'Amiens,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1431-1 à L.1431-9 et R.1431-1 à R.1431-21,

Vu la loi 2002-6 du 4 janvier 2002, modifiée par la loi 2006-723 du 22 janvier 2006 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

Vu l'arrêté préfectoral portant création de l'EPCC Pôle National du Cirque et des Arts de la Rue en date du 28 décembre 2010,

Vu les statuts de création de l'EPCC Pôle National du Cirque et des Arts de la Rue – Amiens,
Vu la loi n°2016-625 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine,
Vu le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatifs aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2017,
Vu l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et charges relatif au label « Pôle National du Cirque » (PNC),
Vu le Compte Administratif 2023 de l'EPCC Cirque Jules Verne - Pôle National Cirque et Arts de la Rue,
Vu le Compte de Gestion 2023 de l'EPCC Cirque Jules Verne - Pôle National Cirque et Arts de la Rue,

DELIBERE

Article 1 : Le Compte de Gestion 2023 de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle est arrêté.

Article 2 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le directeur de l'établissement réintègre la séance.

POINT N°6 : AFFECTATION DES RESULTATS 2023

L'excédent de fonctionnement du Compte Administratif de l'exercice 2023 doit être affecté, conformément aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

C'est pourquoi,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1431-1 à L.1431-9 et R.1431-1 à R.1431-21,
Vu la loi 2002-6 du 4 janvier 2002, modifiée par la loi 2006-723 du 22 janvier 2006 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,
Vu l'arrêté préfectoral portant création de l'EPCC Pôle National du Cirque et des Arts de la Rue en date du 28 décembre 2010,
Vu les statuts de création de l'EPCC Pôle National du Cirque et des Arts de la Rue – Amiens,
Vu la loi n°2016-625 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine,
Vu le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatifs aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2017,
Vu l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et charges relatif au label « Pôle National du Cirque » (PNC),
Vu le compte administratif 2023,
Vu le résultat de fonctionnement du Compte Administratif 2023 qui s'élève à 308 327.06 euros,

DELIBERE

Article 1 : L'excédent de fonctionnement, constaté au Compte Administratif de l'exercice 2023, est affecté sur la ligne 002 " résultat de fonctionnement reporté " pour un montant de 275 911.36 euros et sur la ligne 1068 "Excédent de fonctionnement capitalisé " pour un montant de 32 415.70 euros.

Article 2 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT N°7 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024

Considérant que les décisions intégrées au vote du Budget Primitif pour l'exercice 2024 nécessitent des adaptations pour prendre en compte les reports du Compte Administratif 2023.

En vue de son autonomisation financière et sociale, l'établissement souhaite régulariser son compte en traitant les factures impayées et les produits non perçus des exercices précédents.

Ce budget supplémentaire prend notamment en compte les éléments suivants :

RECETTES D'EXPLOITATION	
Réévaluation des recettes propres	44 000,00 €
	<i>Billetterie</i> 15 000,00 €
	<i>Location d'espaces</i> 25 000,00 €
	<i>Bar du cirque</i> 5 000,00 €
Modification de la subvention de la Ville au titre du festival	-50 000,00 €
DEPENSES D'EXPLOITATION	
Prise en compte des factures impayées	6 163,00 €
Annulation de titres de recettes	95 150,00 €
	<i>(Etat 38 900 € - Région 40 000 € - MCA 14 000 € etc...)</i>
Réévaluation de certaines dépenses	83 817,00 €
	<i>Fluides</i> 5 000,00 €
	<i>Fourniture, entretien, etc.</i> 5 600,00 €
	<i>Location et charge du local rue A. Roze</i> 9 717,00 €
	<i>Assurance</i> 10 000,00 €
	<i>Formation des agents</i> 8 000,00 €
	<i>Mission des agents</i> 5 000,00 €
	<i>Charges de personnel</i> 40 500,00 €
Nouvelles dépenses	9 800,00 €
	<i>Frais bancaires</i> 600,00 €
	<i>Boissons du bar du cirque</i> 3 000,00 €
	<i>Licence IV</i> 1 500,00 €
	<i>FIPHFP</i> 4 700,00 €
Autonomie informatique	8 000,00 €
Activités PNC	40 400,00 €
Activités Arts de la Rue	10 000,00 €
INVESTISSEMENT	
Intégration du résultat de clôture	32 415,70 €
Transfert de la section fonctionnement	20 000,00 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1431-1 à L.1431-9 et R.1431-1 à R.1431-21,

Vu la loi 2002-6 du 4 janvier 2002, modifiée par la loi 2006-723 du 22 janvier 2006 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

Vu l'arrêté préfectoral portant création de l'EPCC Pôle National du Cirque et des Arts de la Rue en date du 28 décembre 2010,

Vu les statuts de création de l'EPCC Pôle National du Cirque et des Arts de la Rue – Amiens,

Vu la loi n°2016-625 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine,

Vu le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatifs aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2017,

Vu l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et charges relatif au label « Pôle National du Cirque » (PNC),

Vu la délibération n°9 approuvant le Budget Primitif 2024 de l'EPCC Cirque Jules Verne - Pôle National Cirque et Arts de la Rue du 18 décembre 2023,

Vu la délibération n°4 approuvant le Compte Administratif 2023 de l'EPCC Cirque Jules Verne - Pôle National Cirque et Arts de la Rue du 10 juin 2024,

DELIBERE

Article 1 : Le Budget Supplémentaire 2024 est approuvé.

Article 2 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT N°8 : QUESTIONS DIVERSES

1/ Organisation d'une réunion avec le Président et tous nos partenaires sur l'investissement de l'établissement
Au vu des agendas de chacun, elle se tiendra à la rentrée de septembre 2024.

2/ Point sur les travaux du bord de piste et des pavés en bois de l'arrière-scène et des vomitoires
Le bord de piste sera rénové en octobre 2024 et les pavés en bois seront remplacés fin août par des briques en arrière-scène.

3/ Inauguration du festival Les Tentaculaires, vendredi 14 juin à 18h au Parc de l'Evêché.

L'ordre du jour étant épuisé, la Vice-Présidente lève la séance.

Fait à Amiens,

Monsieur Pierre SAVREUX
Président

